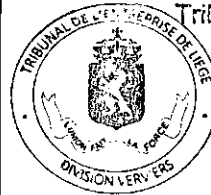


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25059851



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

25 AVR. 2025

Greffé
Le greffier

N° d'entreprise : **0437.665.681**

Nom

(en entier) : **COOKAYAK**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Coo 4, 4970 Stavelot**

Objet de l'acte : Nomination - Procuration

Les décisions écrites unanimes de l'actionnaire unique dd. 10/06/2024 indiquent que:

L'actionnaire marque son accord pour renouveler le mandat des administrateurs suivants : Studio Plopsa NV, dont le siège est établi à De Pannelaan 68, 8660 De Panne, inscrite au RPR Gand, division Furnes, sous le numéro BE 0463.938.924, représentée de manière permanente par Hans Bourlon, et Remus BV, dont le siège est établi à Entrepotkaai 1 boîte 901, 2000 Anvers, inscrite au RPR Anvers, division Anvers, sous le numéro BE 0746.935.335, représentée de manière permanente par Gert Verhulst ; et ce, pour un mandat prenant fin immédiatement après l'assemblée générale de 20290

2. L'actionnaire unique décide d'octroyer une procuration spéciale à chaque administrateur et à Didier Vuylsteke de Laps afin d'effectuer les formalités de dépôt et de publication liées à les décisions prises par l'actionnaire unique en vue de la publication aux Annexes du Moniteur Belge.

Didier Vuylsteke de Laps
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 09/05/2025 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).